ANNEXE 11  
Trame de compte rendu d'enquête[[1]](#footnote-1)

Le *[date]*À *[lieu]*

Introduction

Rappel des faits à l’origine de l’enquête

Démarche d'enquête

* Délégation d’enquête - Rôle, composition et durée
* Méthodologie - guide d’entretien et nombre d’entretien(s)
* Rappel des garanties apportées aux personnes (protagonistes, témoins et personnes auditionnées)
* Finalité de la démarche (Déterminer l’effectivité des faits pour prendre les mesures nécessaires et identifier les facteurs de risque pour prendre des mesures adaptées et éviter que cela ne se reproduise).

Résumé des éléments recueillis

Ce résumé doit préserver l’anonymat des personnes entendues (*cf. Annexe 10 – Guides d’entretiens d’enquête*). Les comptes-rendus d’entretien ne peuvent pas être diffusés (préservation de l’anonymat) mais peuvent être utiles à l’employeur·euse pour fonder sa décision

*[Sur la base des éléments recueillis, préciser la nature et la chronologie des faits, etc.]*

Identification des facteurs de risque

*[Préciser les éléments de contexte, les facteurs de risques tels que décrits dans la fiche “Aide à l’évaluation des risques et à la mise en place de mesures de prévention”]*

Conclusion de la délégation d’enquête

À la suite du signalement à l’employeur·euse de fait(s) pouvant relever de harcèlement, la commission a procédé à une enquête auprès d’une partie des salarié·e·s de l’entreprise.

Les auditions des salarié·e·s ont débuté le *[date]* à *[heure]* et se sont terminées le *[date]* à *[heure]*.

La victime présumée des faits pouvant relever de harcèlement a été auditionnée la première.

Elle a apporté à l’appui de ses dires les éléments suivants : *[préciser les circonstances relatées pour mettre en évidence le harcèlement présumé]*.

*[X]* personnes ont été reçu·e·s par la commission d’enquête.

Il ressort des éléments de l’enquête que : *[préciser les éléments importants permettant de caractériser ou non l’existence de faits de harcèlement]*.

Compte tenu des facteurs de risque identifiés, les mesures de prévention complémentaires suivantes seraient de nature à réduire les risques de VHSS dans l’entreprise : *[lister les mesures de prévention préconisées]*.

1. Cadre issu du Kit sur la prévention des VHSS dans le secteur de l’audiovisuel, du cinéma et de la publicité, lui-même basé sur celui que propose le Ministère du Travail dans son « Guide sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail ». [↑](#footnote-ref-1)